



LÉGATION DE SUISSE  
AU CANADA

U.26.a.-

en	CE								
Datum	3.9								
Visa									
EPD - 2 SEP. 1957									
Ref. a.324.224.2									

OTTAWA. le 23 août 1957.

Monsieur le Conseiller fédéral  
Max PETITPIERRE  
Chef du Département politique  
BERNE.

Monsieur le Conseiller fédéral,

**PAR AVION**

J'ai l'honneur de revenir sur mes lettres des 30 juillet et 8 août 1957, adressées au Délégué aux questions atomiques, et de vous faire savoir que j'ai eu une nouvelle discussion aujourd'hui avec le Premier Ministre, M. John Diefenbaker, au sujet du projet d'accord entre la Suisse et le Canada sur la livraison d'uranium.

A mes diverses questions, M. Diefenbaker a répondu en substance ce qui suit:

Se basant sur le mémorandum que M. Matthews, assistant du sous-secrétaire d'Etat, avait soumis au gouvernement concernant l'aspect politique de la livraison d'uranium à l'étranger et les mesures de contrôle, le cabinet, dans sa séance d'hier, a étudié l'ensemble de ces problèmes. En principe, il a approuvé le mémorandum et les mesures de contrôle prévues pour l'usage de l'uranium par des pays étrangers.

M. Matthews doit se mettre en rapport avec moi ces prochains jours et nous réussirons sans doute à faire un pas en avant dans nos négociations, qui ont entraîné outre mesure pour les raisons que j'ai exposées à maintes reprises dans mes lettres précédentes, soit en particulier du fait du changement de gouvernement intervenu le 21 juin.

Ayant fait remarquer que les mesures de contrôle étaient précisément à la base de certaines appréhensions que nous éprouvions, M. Diefenbaker m'a répondu qu'avant d'avoir été pleinement renseigné sur les différents aspects de ce problème, il aurait compris nos objections, mais que présentement, après avoir approfondi la question, il la voyait d'une manière quelque peu différente. Il ne faudrait pas, me dit-il cependant, interpréter le système de contrôle prévu comme visant la Suisse en particulier. Il y a lieu de se rendre compte que les producteurs d'uranium assument une lourde responsabilité en acceptant de fournir cette matière première à n'importe qui: ils doivent en particulier entreprendre tout

./.

**Dodis**



ce qui est en leur pouvoir en vue d'éviter que l'uranium soit utilisé pour la fabrication de bombes atomiques. En effet, il est à craindre que la première bombe atomique lancée par n'importe quel pays contre n'importe quel ennemi ne risque de déclencher une guerre nucléaire sur le plan mondial, danger qui existe d'autant plus que l'humanité est divisée en deux grands blocs antagonistes.

Lorsque j'ai fait remarquer à M. Diefenbaker que les Soviétiques possédaient de leur côté le secret de la fabrication d'armes nucléaires, il m'a répondu que tel était bien le cas, mais que Moscou était tout aussi conscient du grand danger qui existerait au cas où la bombe atomique ou à hydrogène se trouverait entre les mains de petits Etats n'ayant pas le sens de la responsabilité universelle, qui heureusement se discerne également en URSS.

Il suffirait, par exemple, que l'Egypte, la Syrie, Israël ou tout autre petit pays de ce genre réussisse à fabriquer un nombre restreint de bombes atomiques (même une ou deux) avec de l'uranium canadien et qu'ils s'en servent dans un cas d'urgence, pour qu'une guerre mondiale se déclenche. Il faut en conséquence éviter à tout prix que les pays, dont les gouvernements doivent être considérés comme irresponsables sous ce rapport, possèdent de telles bombes. Un contrôle de l'usage de l'uranium est donc indispensable.

Le Premier Ministre a relevé que Moscou s'est bien gardé de fournir à l'Egypte, à la Syrie ou à d'autres pays dépendant de l'aide soviétique des armes atomiques. Aussi le Canada se voit-il moralement contraint d'exercer toute la prudence nécessaire lors de la livraison d'uranium à d'autres pays.

J'ai fait remarquer à M. Diefenbaker que la Suisse, avec sa politique stable, toute empreinte du désir de maintenir la paix, ne saurait nullement être classée dans la même catégorie que les pays précités et qu'à mon avis il s'agissait-là en premier lieu d'une question de confiance, portant sur l'usage ultérieur que notre pays ferait de l'uranium fourni par le Canada. M. Diefenbaker était tout à fait d'accord sur ce point, mais il ajouta qu'il serait extrêmement difficile d'établir une séparation entre les pays dignes de confiance et ceux envers lesquels on devrait être prudent. Il est beaucoup plus simple de mettre sur pied un système de contrôle valable pour tous les pays, du moins sur le papier, et de considérer la question de l'exécution du contrôle comme matière à interprétation.

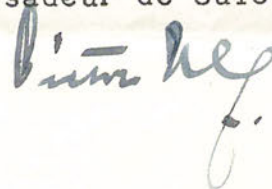
M. Diefenbaker a exprimé l'opinion que d'ici trois ou quatre ans le Canada sera le plus grand fournisseur d'uranium du monde. Le chiffre des exportations pourra facilement atteindre plus d'un milliard de dollars, soit environ 5 milliards de francs suisses. Il est donc indispensable qu'une ligne de conduite

claire et ferme soit adoptée avant les premières livraisons d'uranium à l'étranger. C'est précisément le moment de le faire, à l'occasion de la négociation d'accords dans ce domaine.

J'attends un appel de M. Matthews et je ne manquerai pas de vous faire rapport sur la suite qui sera donnée à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Meyer", written over the typed name of the Swiss Ambassador.